

POURQUOI UN TOPO ? PRESENTATION GENERALE

Le comité départemental de la FFME de l'Isère a décidé de réaliser et de diffuser le topo-guide des sites d'escalade du département. Ce projet ambitieux s'inscrit dans la logique du travail mené par sa commission « équipement » qui, depuis de nombreuses années, prend en compte les enjeux locaux de l'escalade moderne et développe un terrain de jeu de grande qualité, très apprécié par l'ensemble des grimpeurs.

Soulignons que l'Isère est l'un des départements français le mieux pourvu en sites d'escalade naturels. La spécificité de son territoire, qui alterne zones de montagnes et zones de vallées, permet de rencontrer une variété extraordinaire de sites, de rochers, d'environnements et de hauteurs. Certaines de ces falaises Iséroises ont d'ailleurs un renom international, quant à d'autres, si elles n'offrent qu'un intérêt local, elles permettent cependant aux nombreux grimpeurs du département de trouver leur bonheur à portée de main.

L'escalade rocheuse est maintenant devenue une activité sportive à part entière. La population des grimpeurs s'est considérablement agrandie et diversifiée (milieux socioculturels variés, rajeunissement, féminisation). Cet engouement de nouveaux publics pour la grimpe a nécessité la création de sites pensés et aménagés pour accueillir une pratique de masse. Cette adaptation progressive des sites d'escalade s'est d'abord faite grâce à des grimpeurs passionnés. Mais depuis une grande décennie, l'importance du travail a conduit le Comité Départemental de la FFME à prendre en charge l'entretien et le développement des sites naturels. Cette mission (la FFME est la fédération sportive délégataire en matière d'activité de montagne) est l'une des plus importantes qu'elle mène car les sites naturels sont à la disposition de nombreux autres publics qui ne sont pas tous issus de la culture associative montagnarde (scolaires, MJC, centres de vacances, etc.).

Éditer un topo-guide digne du travail réalisé sur le terrain nous est donc apparu aujourd'hui comme une nécessité afin de fournir à l'utilisateur un outil de qualité, de mieux faire connaître notre département et le travail que la fédération a réalisé dans ce domaine.

Cette action est possible grâce aux bénévoles du comité et ses professionnels¹, aidée en cela par le Conseil Général, des municipalités

¹ Deux professionnels travaillent à la FFME 38 représentant ainsi 1,5 ETP soit : une secrétaire à 1/2 temps et un temps plein d'agent de développement. En juillet 2001, le comité a profité du dispositif emploi jeune pour créer un poste d'agent de développement. Cet agent responsable de toute la gestion des sites d'escalade joue un rôle essentiel de coordination et de suivi technique mais aussi administratif des sites isérois. Aujourd'hui ce poste est pour la FFME 38 un élément indispensable à la réalisation de ses missions et elle souhaite pouvoir le pérenniser malgré la fin des subventions de l'État.

sensibilisées à l'intérêt d'un site sportif sur leur commune et la Direction Départementale de Jeunesse et des Sports.

Toutefois, aujourd'hui, nous sommes de plus en plus confrontés au problème d'entretien et de gestion de ces sites, mais aussi à l'accroissement du nombre de pratiquants. Le poids des exigences réglementaires et juridiques fait que cette gestion ne peut plus être approximative.

Depuis un peu plus de 5 ans, le volume de travail et les besoins en matériel liés à l'entretien et au rééquipement des sites existants sont plus importants que pour la création de nouveaux sites et itinéraires. Ce phénomène a obligé la FFME 38 à une professionnalisation croissante de ses interventions. D'une part, du fait d'une plus grande difficulté à mobiliser les bénévoles sur ces travaux plus ingrats d'entretien et de rééquipement, et d'autre part pour des raisons de « traçabilité » et de qualité du travail réalisé, et ce dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant évoqué plus haut.

Nous pensons qu'il est aujourd'hui indispensable pour la FFME et pour le Département de l'Isère de poursuivre la politique de gestion des sites naturels d'escalade mise en place et de se donner les moyens financiers, humains et juridiques pour l'appliquer avec l'ensemble des partenaires concernés (professionnels, associations de protection de la nature, collectivités et municipalités impliquées...).

Dans cette perspective, le comité départemental a donc décidé de se lancer dans l'édition d'un **topo-guide des sites d'escalade du département**. Cette initiative qui l'engage fortement est, nous semble-t-il, un acte important pour l'avenir de cette activité en Isère.

Ceci pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, l'envie de mettre enfin dans les mains des grimpeurs un topo digne de nos falaises et du travail d'équipement fédéral. Le plaisir de créer un bel ouvrage avec des croquis et des photos de qualité, une présentation soignée et attrayante, un contenu « collant » au plus près avec la réalité du terrain et réalisé par des gens qui ont passé une grande partie de leur temps de loisir à
-

nettoyer et équiper les falaises de l'Isère. Enfin, le choix de respecter les grimpeurs en éditant un ouvrage dans lequel nous avons mis tous nos efforts.

- C'est également l'enthousiasme d'un travail d'équipe pour rédiger un ouvrage dans lequel chacun se retrouvera et qui donnera aux utilisateurs l'idée de notre vision et de notre amour de l'escalade.
- C'est aussi dans l'ordre des choses que le Comité réalise un topo, vitrine du travail mené depuis des années déjà par sa commission « équipement ».
- C'est enfin une source de financement pour continuer nos actions d'équipement, d'entretien et de protection de nos « terrains de jeux » ; car n'oublions pas que les subventions des collectivités locales ne viennent que compléter les ressources propres des associations. Il est vital que la FFME développe les siennes pour le bien de tous.